

5 raisons de porter plaintes

Non-réalisation

Votre employeur n'a pas réalisé d'exercice initial d'équité salariale ou son évaluation du maintien ou il n'en a pas affiché les résultats.

Non-conformité

Votre employeur a réalisé l'exercice initial d'équité salariale ou l'évaluation du maintien et en a affiché les résultats, mais vous croyez que les travaux n'ont pas été correctement réalisés

ou

votre employeur ne verse pas pour les emplois féminins un salaire égal à celui pour les emplois masculins de même valeur ou de valeur équivalente.

Non-paiement

Votre employeur a identifié des ajustements salariaux pour votre catégorie d'emploi, mais ne les a pas versés selon l'échéancier affiché. Vous y avez droit, même si vous n'êtes plus à son emploi.

Mauvaise foi

Vous croyez que les gestes posés par votre employeur ou son attitude enfreignent la Loi sur l'Équité salariale.

Représailles

Vous subissez des représailles pour avoir exercé un droit prévu dans la Loi (CNESST).